

» pétuer l'union , qui de tous les tems a subsisté
» entre les Nations Françoisse & Hollandoise ,
» il n'a pas cessé de s'acquitter de ce devoir , &
» qu'il s'y est porté avec d'autant plus de zèle ,
» qu'il savoit combien l'amitié du Roi étoit
» chere aux Etats - Généraux ; qu'il n'est que
» trop vrai que de malheureuses circonstances
» ont fait naître des préventions , qui , malgré
» tous les efforts pour les combattre , ont
» augmenté de jour en jour , jusqu'à ce qu'enfin
» elles ayent produit les plus funestes effets ;
» qu'heureusement ces préventions sont entière-
» ment dissipées par la conclusion de la paix
» générale signée à *Aix-la-Chapelle* ; que les an-
» ciennes liaisons entre la *France* & la Républi-
» que viennent d'être renouïées ; que la situation
» des deux Etats , la nature du commerce des
» sujets de part & d'autre , l'intérêt des Etats-
» Généraux , leurs dispositions , & les sentimens
» dont S. M. T. C. , à l'exemple de ses augustes
» Ancôtres , les ont toujours honorés , sont
» d'heureux présages de la durée de cette union ;
» que dans ces conjonctures favorables il lui a
» paru qu'il lui étoit permis de représenter aux
» Etats-Généraux , son âge avancé , & la néces-
» sité dont il étoit qu'il vâquât à l'exercice de
» l'emploi qui lui a été confié dans ce pays ;
» que de plus il a appris , par une longue ex-
» périence , à connoître toute l'étendue des de-
» voirs attachés à l'Ambassade de la Républi-
» que auprès du Roi de France , & qu'il sent
» combien il est au-dessus de ses forces de les
» remplir ; que par cette raison , depuis long-
» tems il a souhaité avec ardeur , que ce mini-
» stère fût déposé dans de plus dignes mains ;
» que les Etats-Généraux ont écouté ses vœux ;
» qu'il